

EMPLOI



APPRENTISSAGE

Part territoriale, J'apprends à nager

Nous sommes dans l'attente de la directive 2020 et nous mettrons en ligne dès réception,
les informations sur notre site web <http://bretagne.drjscs.gouv.fr/>

CONTACTS

Quels sont les projets qui peuvent être soutenus ?

PRIORITES OBJECTIFS :

- Développement des pratiques permettant de toucher de nouveaux publics
- Sport Santé
- Intervention au profit des clubs

PUBLICS

Les personnes en situation de handicap, socialement défavorisées, femmes, jeunes, seniors, personnes souffrant de maladies chroniques ou d'affection longue durée.

TERRITOIRES

Les zones carencées (QPV, ZRR, contrat de ruralité)

AIDES FINANCIERES

-Création d'emploi (aides sur 2 ans) : 2020 / 12 000€ et 2021 / 12 000€

CONSOLIDATION

-Aides ponctuelles au cas par cas.

CONDITIONS :

- création d'emploi CDI
- priorité aux primo-demandeurs
- capacité de pérennisation de l'emploi

! Pour prétendre à une aide ANS, toute association est tenue de fournir un compte rendu - financier et qualitatif - pour chacune des actions subventionnées au titre du CNDS 2019 (utilisation CERFA 15059*01)

Quelles sont les structures éligibles ?

- Les associations affiliées et agréées à des fédérations sportives
- Ligues ou comités des fédérations sportives
- CROS, CDOS
- Centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB)
- Groupements d'employeurs intervenant au bénéfice des associations sportives
- Associations œuvrant dans le domaine de la santé

Quel est le calendrier CNDS 2020 ?

- **Lancement campagne : le lundi 13 avril 2020**
- Ouverture portail « compte association » : lundi 13 avril
- **Fermeture portail : clôture le 14 juin**
- Réunions instance de concertation régionale 30 juin et 9 juillet 2020

Comment formuler une demande ?

Toute demande doit être présentée au conseiller sport en DDCCS - Portail COMPTE ASSOCIATION <http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Qui vous accompagne ?

- ▶ **Vous êtes un club :** [les conseillers sport des DDCCS](#)
- ▶ **Vous êtes une ligue ou un comité :** [les conseillers pôle sport de la DRJSCS](#)



Quels sont les **projets** qui peuvent être soutenus ?

OBJECTIF

-Encourager l'embauche d'un apprenti aux métiers du sport

AIDE :

Le montant indicatif sera ajusté en fonction du nombre de demandes :

- 2000€ pour une formation de niveau BP JEPS et infra
- 4000€ pour une formation de niveau DE JEPS/ DES JEPS / DEUST (ou niveau similaire)

Quelles sont les **structures** éligibles ?

- Les associations affiliées et agréées à des fédérations sportives
- Ligues ou comités des fédérations sportives
- CROS, CDOS
- Centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB)
- Groupements d'employeurs intervenant au bénéfice des associations sportives
- Associations œuvrant dans le domaine de la santé

Quel est le **calendrier ANS 2020** ?

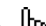
■ **Lancement campagne :** **Le 13 avril 2020**

- Ouverture portail « compte association » :
Le 13 avril 2020

■ **Fermeture portail « compte association » :** **1er septembre (minuit)** (clôture saisie des demandes)

- Réunion commission territoriale du CNDS:
mardi 24 septembre

Comment formuler une **demande** ?

Portail « COMPTE ASSOCIATION »
www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html 


Tutoriels

- 1 - [création du compte](#)
 - 2- [mise à jour des infos de votre association](#)
 - 3- [saisie demande de subvention](#)
- + Fiche explicative



Pour prétendre à une aide ANS , toute association est tenue de fournir un compte rendu - financier et qualitatif - pour chacune des actions subventionnées au titre du CNDS 2019 (utilisation CERFA 15059*01)

Qui vous accompagne ?

- ▶ **Vous êtes un club :** [les conseillers sport des DDCCS](#)
- ▶ **Vous êtes une ligue ou un comité :** [les conseillers pôle sport de la DRJSCS](#) 

► Vous êtes un club :

<p>22 DDCS des COTES D'ARMOR</p>	<p>Préfecture des Côtes d'Armor DDCS des Côtes d'Armor 1 place du Général de Gaulle CS 32370 22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1 Tél : 02 96 62 08 09 http://www.cotes-darmor.gouv.fr</p>	<p>Marie Laurence BENTZ Tél : 02 96 62 83 48 marie-laurence.bentz@cotes-darmor.gouv.fr</p>
<p>29 DDCS du FINISTERE</p>	<p>Maison départementale des Sports 4 rue Turgot CS 21019 Cité administrative Ty Nay 29196 QUIMPER CEDEX Tél : 02 98 64 99 00 http://www.finistere.gouv.fr</p>	<p>Patrick RIOU Tél : 02 98 64 62 31 ddcs-sasl@finistere.gouv.fr</p>
<p>35 DDCSPP d'ILLE-ET-VILAINE</p>	<p>15 avenue de Cucillé CS 90 000 35919 RENNES Cedex Tél : 02 99 59 89 00</p>	<p>ddcspp-js-solidarites@ille-et-vilaine.gouv.fr Tél : 02 99 59 89 00</p>
<p>56 DDCS du MORBIHAN</p>	<p>32 boulevard de la Résistance, CS 62541 56019 Vannes Tél : 02 22 07 20 20 http://www.morbihan.gouv.fr</p>	<p>Natalie Bollier Tél : 02 56 63 71 33 nathalie.bollier@morbihan.gouv.fr Pierre-Alexis PONSOT Tél : 02 56 63 71 56 pierre-alexis.ponsot@morbihan.gouv.fr Jean-Paul RENOU Tél : 02 56 63 71 60 Jean-paul.renou@morbihan.gouv.fr</p>

► Vous êtes une ligue ou un comité :

<p>Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bretagne</p>	<p>Secrétariat / référente administrative Sarah ABRAHAM Tél : 02 23 48 24 25 Mail : sarah.abraham@jscs.gouv.fr Yves Belliard / yves.belliard@jscs.gouv.fr</p>
--	---